



République Française
Département de la Charente

**Extrait du registre des délibérations de
la Commune de Bassac**

Séance du 13 Juin 2016

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 9

Date de la convocation : 03/06/2016

Date d'affichage : 03/06/2016

L' an **2016** et le **13 Juin** à **18 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ROY Nicole, Maire.**

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : BOINEAU Michel, FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVENAT Dominique, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy.

Etaient excusés: BOURGEOIS Catherine (donne pouvoir à ROY Nicole), DUMAS Hervé, LAVAUD Jean-Paul et RAYNAUD Denis.

Etaient absents: POTVINEAU Pascal et SABATER Michel.

Secrétaire de séance: GIRAUD Jacky.

SOMMAIRE

- Décision modificative n°2 de virement de crédits.
- Création d'un budget annexe assainissement.
- Plan de lutte contre le frelon asiatique.
- Convention pour le reversement du fonds de soutien.

Décision modificative n°2 de virement de crédits.

réf : 2016_20

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux d'effectuer les virements de crédits ci-dessous:

Section d'investissement:

Crédits à réduire:

020 "dépenses imprévues": - 6 000.00 €

Crédits à ouvrir:

27638 "créances sur autres établissements publics": + 6 000.00 €

021 "virement du fonctionnement": + 3 080.00 €

2121 "plantations d'arbres et d'arbustes" opération 275: + 3 080.00 €

Section de fonctionnement:

Crédits à réduire:

022 "dépenses imprévues": - 3 080.00 €

Crédits à ouvrir:

023 "virement à l'investissement": + 3 080.00 €

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents,

- approuvent les virements de crédits ci-dessus,
- autorisent Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/06/2016
Le Maire
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un budget annexe assainissement.

réf : 2016_21
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M49 abrégée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide:

- la création à compter du 13 juin 2016 du budget annexe relatif à l'assainissement, ce budget sera dénommé "budget annexe assainissement",
- toute les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2016 de ce budget annexe,
- ce budget ne sera pas assujetti à la TVA,
- la présente délibération sera notifiée à Monsieur le trésorier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/06/2016
Le Maire
A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Plan de lutte contre le frelon asiatique.

réf : 2016_22
Madame le Maire expose au conseil municipal:
Engagé depuis 2012 dans la lutte contre le frelon asiatique, le Département de la Charente a mis en place chaque année, depuis lors, un dispositif de destruction des nids destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires.

En 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du département.

La commune adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre et sollicitera ensuite la participation financière du département conformément au règlement voté le 15 avril 2016 par ce dernier.

Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie.

La commune a la charge de :
- vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques,
- faire intervenir une entreprise de désinsectisation,

- régler le montant de l'intervention à l'entreprise,
- solliciter, en fin de campagne, l'aide financière du département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- que l'administré qui fera appel à la commune pour détruire un nid de frelon asiatique aura à sa charge 20 % du montant TTC de la facture du désinsectiseur,
- d'adopter le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques,
- de solliciter la participation financière du département.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/06/2016

Le Maire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Convention pour le reversement du fonds de soutien.

réf : 2016_23

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2015-19 du 28 juillet 2015, le conseil municipal avait autorisé la conclusion d'une convention permettant le reversement du fonds de soutien de la commune à la communauté de communes de Jarnac pour l'année scolaire 2015-2016.

Le décret n°2016-269 du 4 mars 2016 maintient pour les collectivités éligibles, le bénéfice du taux majoré des aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la durée du projet éducatif territorial dans la limite de 3 années scolaires.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à conclure et à signer la convention permettant le reversement du fonds de soutien à la communauté de communes de Jarnac pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la convention présentée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- autorise Madame le Maire à conclure et signer la convention de reversement du fonds de soutien annexée à la présente délibération,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président la communauté de communes de Jarnac pour la mise en oeuvre et le suivi de cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/06/2016

Le Maire

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Création de places handicapées: Sébastien ROBIN doit se renseigner sur l'obligation de mettre des panneaux en plus du marquage au sol, des devis vont être établis.
- Travaux de voirie mutualisée en 2016: le bureau d'études Topo 16 estime les travaux à 12 927.00 € TTC, la Communauté de Communes de Jarnac va établir une convention de prestations de services mais la commune effectuera les travaux uniquement si les devis des entreprises sont inférieurs à cette estimation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire, Nicole ROY



